



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

M. Xavier Berthouzoz
Route de la Bourgeoisie 36
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Olivier Cottagnoud
079 202 78 38
Olivier.cottagnoud@vetroz.ch

Vétroz, le 26 juillet 2021

Réponse à vos questions complémentaires portant sur la fusion des CMS

Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous donnons suite à vos questions complémentaires du 10 mai 2021 portant sur la fusion des CMS. Après un examen approfondi de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

Question 1 : approbation du Conseil général de la fusion

Réponse : comme énoncé dans notre réponse passée, selon le directeur du CMS, M. Pralong qui avait pris renseignement auprès du canton, cette fusion est un « transfert » et le législatif n'a pas à donner son approbation. Nous n'avons pas d'autres éléments de réponse à vous apporter.

Question 2 : Association parents d'accueil, approbation du Conseil général

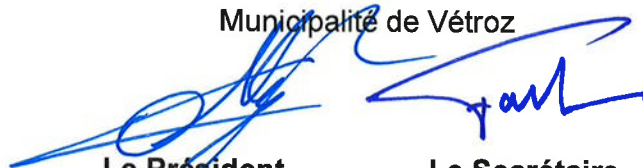
Réponse : selon les informations en notre possession, l'Association des parents d'accueil des Coteaux du Soleil existe depuis 2012 (voir copie annexée). Là également selon nos informations, c'est une modification juridique d'une association existante et l'approbation du Conseil général n'est pas requise.

Question 3 : répartition des frais selon le nombre d'habitants

Réponse : la répartition des frais se fait par le nombre d'habitants par commune, comme cela se fait en général pour de telles répartitions. Il n'est pas prévu de changer de système. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients.

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz



Le Président

Olivier Cottagnoud

Le Secrétaire

Bertrand Fontannaz

Annexes - ment.

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz

L'association en quelques mots

L'association des parents d'accueil est créée en 2012 sous la responsabilité du CMSS des Coteaux du Soleil. Elle offre une prise en charge des enfants âgés de 8 semaines à 12 ans.

Mme Alexia Torti, responsable et coordinatrice du service des parents d'accueil occupe ce poste depuis août 2013. Dotée d'une formation professionnelle dans la petite enfance, elle a suivi la formation continue de coordinatrice à l'EESP de Lausanne.

Son mandat :

- Est à l'écoute des demandes et des besoins des parents plaçants et des parents d'accueil ; établit les liens entre chaque partie.
- Organise le recrutement de nouveaux parents d'accueil et veille à ce que tous les prérequis soient remplis. Elle assure la surveillance et le suivi de l'activité professionnelle des parents d'accueil.
- Offre soutien et aide aux parents d'accueil.
- Exerce un rôle d'accompagnement et de surveillance.

Régions et communes couvertes par l'association

Vétroz, Ardon, Chamoson, Conthey et Nendaz.